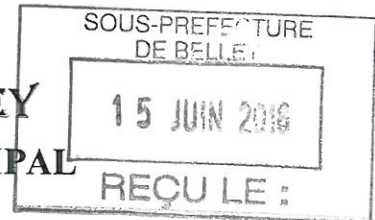


N°D2016-05-03

République Française
Département de l'AinCOMMUNE D'ARBOYS EN BUGEY
DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL

Membres :	
En exercice :	20
Présents :	17
Absents :	0
Votants :	17
Pour :	18
Contre :	0
Abstention :	0

L'an deux mil seize et le vingt-cinq mai à dix neuf heures.

Le Conseil Municipal d'ARBOYS EN BUGEY, dûment convoqué par Le Maire M. BERGER Charles s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. **BERGER Charles, Maire**.

Date de convocation du Conseil Municipal : 17 mai 2016.

Présents : Mmes BRODSKIS Anne, LANZONI Noëlle, MARCHANT Nathalie, NARDINI Christèle, PEYSSON Christie, RAPAUT Christine, Mrs BERNEL Denis, CODEX Joël, DECROZE Emmanuel, JACOB Quentin, JACOB René, JACQUET Yves, PONCET Emile, RIERA Michel Charles, THEVENON Cyril, VUILLEROD René.

Excusée : Mme. GALLAND Suzanne donne pouvoir à Mme RAPAUT Christine.

Absent : M. ANGELIER Fabrice, SPELLANI Clément.

Mme. PEYSSON Christie a été élue Secrétaire de Séance.

OBJET : Numérisation et gestion des cimetières communaux de la commune déléguée de Saint-Bois sur informatique

Monsieur le Maire

- Propose au Conseil Municipal d'effectuer la gestion des cimetières communaux de la commune déléguée de Saint-Bois par informatique, à l'aide du logiciel GESCIM, géré par le Syndicat Intercommunal d'Electricité de l'Ain, comme il a été fait pour la Commune d'ARBIGNIEU en 2008.
- Informe que pour ce faire, la commune doit faire appel à un géomètre pour numériser les plans des cimetières, afin de les transmettre au SIEA pour l'installation finale du logiciel.
- Indique que la commune bénéficie d'une subvention du SIEA.
- Montre le devis reçu de la Société de Géomètres Experts GOYARD-SAVOYET de Belley.

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, appelé à se prononcer,

- **APPROUVE** la numérisation et la gestion des cimetières communaux de la commune déléguée de Saint-Bois sur informatique.
- **ACCEPTE** le devis de la Société de Géomètres Experts GOYARD-SAVOYET de Belley, d'un montant de 1250,00 € HT.
- **AUTORISE** le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

La présente délibération sera transmise à Mr le Sous-Préfet de l'Arrondissement de Belley.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.
Le Maire, BERGER Charles.